



CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Distr.
LIMITEE

FCCC/CP/1995/L.7
4 avril 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES
Première session
Berlin, 28 mars - 7 avril 1995
Point 6 c) de l'ordre du jour

REGLEMENT DES QUESTIONS EN SUSPENS ET ADOPTION DE DECISIONS

Projet de décision sur le sous-alinéa v) du point 5 d)
de l'ordre du jour, présenté par le Président
du Comité plénier

Le Comité plénier recommande à la Conférence des Parties d'adopter la décision suivante :

Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives
à son financement : financement extrabudgétaire
du secrétariat intérimaire pour 1995

La Conférence des Parties,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire exécutif sur les ressources extrabudgétaires nécessaires au secrétariat intérimaire en 1995 (FCCC/CP/1995/5/Add.3),

1. Prend note des prévisions présentées par le Secrétaire exécutif concernant les ressources extrabudgétaires nécessaires pour 1995

(FCCC/CP/1995/5/Add.3),

2. Appuie les efforts déployés par les contributeurs et le secrétariat intérimaire afin de mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires pour 1995, en jugeant souhaitable que les contributions ne soient pas liées.
